

BULLETIN MUNICIPAL

ANNEE 2019



COMMUNE DE MONPLAISANT





**suivi d'un goûter et de la remise des cadeaux
aux enfants et aux aînés présents**



Le mot du Maire,

Chaque fin d'année la municipalité édite un journal. Il est le reflet de l'année qui vient de s'écouler, nous essayons de mettre un maximum de photos, autant de souvenirs que vous garderez au fil des années. Ce « mot du maire » est toujours pour moi un plaisir de communiquer avec vous.

L'année 2020 étant une année où vous élirez vos conseillers municipaux, je ne parlerai pas des travaux faits et à faire : droit de réserve du maire.

Je vais commencer, comme il se doit, par vous présenter mes meilleurs vœux à toutes et tous, à vos proches, vœux de santé de bonheur et de réussites partagées pour cette année 2020 avec une pensée pour ceux qui nous ont quittés. Mes vœux vont aussi aux représentants et représentantes des associations qui contribuent à l'animation et au rayonnement de notre commune.

Une année se termine, une autre va s'ouvrir. Aujourd'hui les communes vivent dans un contexte de contraintes financières sans précédent. Même si certains de mes collègues maires ne sont pas d'accord, il convient de s'interroger sur le devenir de nos communes. Je le dis et le répète : Il est de plus en plus évident que l'on ne peut plus raisonner budgétairement à l'échelon communal et que les mutualisations devront se renforcer sinon c'est l'administré-contribuable qui paiera. L'artisanat représente un vrai poids dans la balance économique du département. Au-delà des emplois non délocalisables qu'elles représentent, nos entreprises contribuent à la formation de nos jeunes et à l'attractivité de nos communes.

Reconnaître que nous avons des espoirs et des rêves communs ne fera pas disparaître les obstacles, ne résoudra pas tous les problèmes et ne remplacera pas la difficile tâche d'essayer de forger l'avenir de notre village.

J'ai toujours pensé que le temps donné aux autres était de l'épanouissement donné à soi. S'impliquer dans la vie locale et dans l'action publique, au risque d'y sacrifier un peu de sa vie personnelle, est une chose exigeante mais passionnante. Il est de notre rôle de maire d'encourager les vocations de toutes générations, de toutes femmes et de tous hommes représentant la diversité de notre société.

Je profite de l'occasion pour vous annoncer officiellement que je me représente pour un prochain mandat.

Au nom du Conseil municipal et en mon nom propre, nous vous souhaitons une bonne et joyeuse année 2020.

Jean-Bernard LALUE

LES VŒUX 2019

La traditionnelle cérémonie des vœux s'est déroulée le dimanche 27 janvier 2019 en présence d'une nombreuse assistance.



Les enfants impatients de recevoir leur chèques cadeaux



Les vœux du maire entouré de membres du Conseil municipal



PERMANENCES MAIRIE

Le Bourg
24170 Monplaisant
mairie.monplaisant@free.fr
TEL : 05 53 29 02 41
FAX : 05 53 29 02 41
Site internet : www.monplaisant.fr

Horaires d'ouverture Mairie

MARDI 13 h à 17 h

Secrétaire : Sylvia FONGAUFFIER

Réouverture le JEUDI 13h à 17 h

Secrétaire : Stéphanie VERGNOLLE qui reprend ses fonctions

Après un heureux événement

Les chèques cadeaux destinés aux enfants de la commune et les colis des aînés seront exclusivement remis aux destinataires présents lors de la cérémonie des vœux du 26 janvier 2020.

ELECTIONS MUNICIPALES

L'élection des conseillers municipaux aura lieu les dimanches
15 et 22 mars 2020.



La mairie de Monplaisant

Les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants sont élus pour six ans au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours (art. L. 227 et L. 252).

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat, y compris en cas de candidature groupée, c'est-à-dire lorsque plusieurs candidats ont manifesté leur volonté de présenter leur candidature ensemble sur un même bulletin de vote.

Pour être élu au premier tour de scrutin, le candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart de celui des électeurs inscrits sur les listes électorales. S'il est nécessaire de procéder à un second tour de scrutin, la majorité relative suffit, quel que soit le nombre de votants.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu (art. L. 253).

Le bureau de vote sera ouvert de **8 heures à 18 heures**.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Rappel de la réglementation applicable

Principe :

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Comment s'inscrire ?

- Soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées,
- Soit par courrier, en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription et les pièces exigées.

Quand s'inscrire ?

A compter du 1er janvier 2020, avec l'entrée en vigueur du Répertoire Electoral Unique (R.E.U), toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales **toute l'année** et, en **vue d'un scrutin**, jusqu'au **6ème vendredi** précédant ce scrutin , soit le **vendredi 7 février 2020**.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

VENDREDI 7 FEVRIER 2020.

COLLECTE ET GESTION DES DECHETS MENAGERS PAR LE SMD3 **(Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne)**

À ce jour, la gestion des déchets est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) incluse avec la taxe foncière.

Dés 2021, elle sera remplacé par la redevance incitative afin de répondre aux objectifs fixés par la Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte, de réduire la quantité de déchets enfouis, d'encourager un meilleur tri, de maîtriser les coûts et d'appliquer un système de facturation équitable.

2020 sera une année de transition : mise en place des points de collecte, taxe redevance incitative ne sera facturée qu'en 2021.

Cette taxe s'appliquera uniquement sur les ordures ménagères (sac noir) et s'adressera à tous les producteurs de déchets (propriétaire, locataires, entreprises, collectivités et associations).

Cette redevance sera calculée sous forme :

- œ d'une part fixe : abonnement annuel + un forfait de base (nombre de dépôts de sacs autorisés)
- œ d'une part variable : pour le dépassement du forfait de base

Estimation :

- œ abonnement annuel + forfait 2 personnes avec 24 ouvertures entre 145 et 180 euros
- œ abonnement annuel + forfait 4 personnes avec 48 ouvertures entre 210 et 250 euros
- œ au delà du forfait, ouverture supplémentaire entre 3 et 4 euros

Les étapes de la mise en place :

- œ identification de chaque usager : fiche client constitué lors de l'enquête individuelle
- œ enregistrement de ses données
- œ attribution d'un badge numéroté afin de pouvoir accéder aux déchetteries et aux points de collecte en apport volontaire

Plus de sacs jaunes

les recyclables seront jetés en vrac dans le conteneur adéquat

LES CONSIGNES DE TRI

Tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent

EMBALLAGES & PAPIERS

VERRE

CARTONS

BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

PAPIERS, EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON

EMBALLAGES EN METAL

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



COMPOST

Déchèterie ou ressourcerie

DÉCHÈTERIE ET RESSOURCERIE

Uniquement en déchèterie



VÊTEMENTS

BORNE TEXTILE ECO-TLC



UN DOUTE SUR LE TRI D'UN DÉCHET ?

Consultez le site:
www.consignesdetri.fr
ou utilisez l'application gratuite
« guide du tri » de CITEO

ZONE ARTISANALE DU « MOULIN ROUGE »

Un précurseur, avant-garde de nouvelles implantations et activités.



Le contrôle technique automobile de M.RIBETTE a démarré ses activités le 1^{er} décembre

BOULANGERIES DE MONPLAISANT



Maison jordery



Renaissance

Renaissance est l'appellation que Wilfried et Gwendoline Durand ont donné à leur boulangerie située à Fongauffier ouverte depuis juin 2019.

Maison Jordery : une grande réussite que cette nouvelle implantation dans la commune, très appréciée de tous pour la très grande qualité de ses produits.

REPAS GOURMANDS

Une occasion pour déguster des produits locaux au cours des deux repas gourmands nocturnes organisés cet été, avec une fréquentation conséquente en août.
Merci aux commerçants et bénévoles présents que nous retrouverons avec plaisir en 2020.



Une dégustation à l'ombre du chêne



Des gourmandises très appréciées

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2019

La traditionnelle cérémonie du 11 novembre a été organisée par la commune et l'ANACR en présence de très nombreux habitants et de nos amis de Sagelat.



L'allocution du Maire lors de la cérémonie au monument aux morts

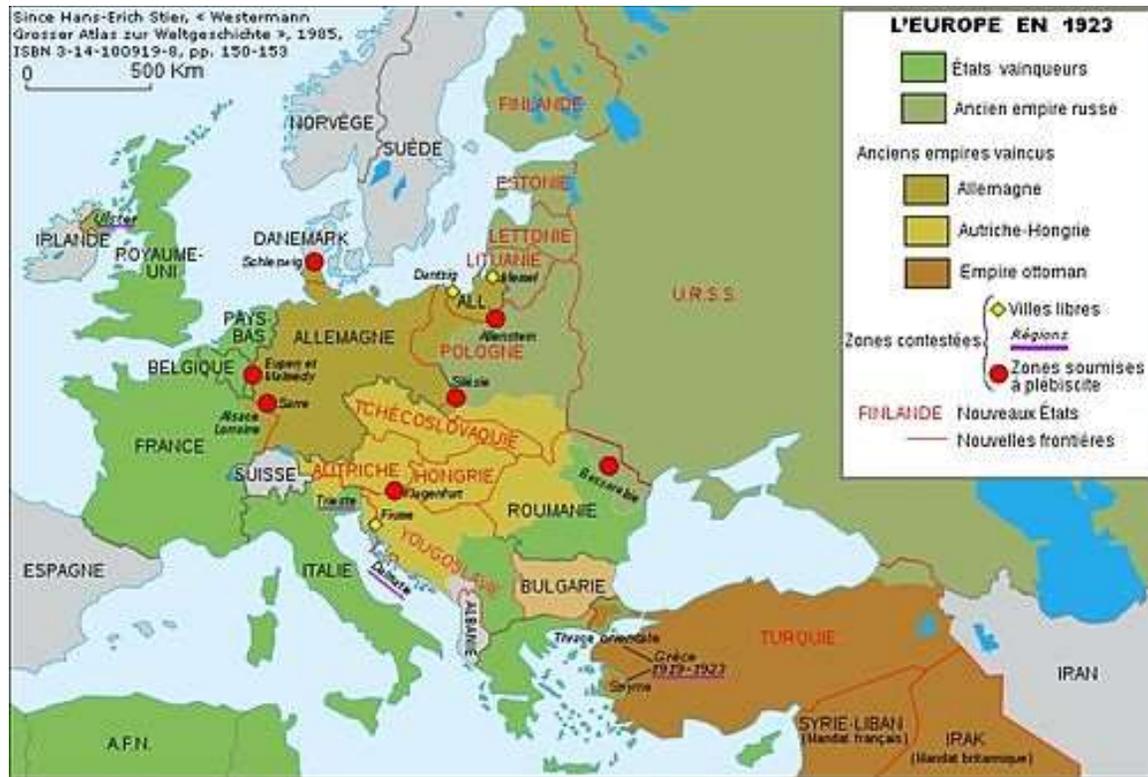
Le Maire de Monplaisant déposa une gerbe à la mémoire des Monplaisanais décédés durant cette guerre dont les noms furent prononcés et honorés de la mention « Mort pour la France ».

L'année 2019 reste également la date anniversaire du **centenaire** de la signature du **Traité de Versailles**.

Le **Traité de Versailles** est le traité de paix signé le 28 juin 1919 (date de l'attentat de Sarajevo) entre l'Allemagne et les Alliés à l'issue de la Première Guerre mondiale dans la galerie des Glaces du Château de Versailles



Promulgué le 10 janvier 1920, il annonce la création de la Société des Nations (SDN) et détermine les sanctions prises à l'encontre de l'Allemagne et de ses alliés. Celle-ci, qui n'est pas représentée au cours de la conférence, est amputée de certains territoires, privée de ses colonies et astreinte à de lourdes réparations économiques et à d'importantes restrictions de sa capacité militaire.



La carte de l'Europe après la signature du Traité de Versailles

Le Traité de Versailles a été l'objet de multiples critiques. Les frustrations qu'il a fait naître, ainsi peut-être que les déséquilibres qu'il a engendrés, ont joué un rôle non négligeable dans la politique européenne des décennies suivantes. **Hitler** s'oppose dès le début de son ascension politique au traité de Versailles qui fait reposer les conséquences de la Première Guerre mondiale sur les épaules de l'**Allemagne** qui, selon l'article 231, est considérée comme responsable de la guerre.

Le **Sénat des États-Unis** refuse de le ratifier et empêche ainsi les **États-Unis** d'entrer à la **Société des Nations**, ce qui d'emblée réduit la portée de cette organisation.

Le redécoupage de l'Europe, la renaissance de la Pologne à laquelle on concède un accès à la mer par le **Corridor de Dantzig** séparant l'Allemagne de la Prusse orientale sans continuité territoriale seront l'une des nombreuses causes du 2ème conflit mondial qui allait survenir en 1939, aussi meurtrier que la « DER DES DER ».

ETAT CIVIL

NOS JOIES



- le 12 mars, Jade Marie GONDOIN ALVES
- le 25 septembre Sheyla MARTIN DULOU



SOUVENIRS

NOS PEINES

- Le 9 février, Giselle CASSAN à l'âge de 94 ans, assidue de jardinage.
- Le 20 mars, à l'âge de 88 ans, Lucienne SALANIER, spécialiste des merveilles lors des plantations des maïs communaux
- A l'âge de 79 ans, le 21 mars, Stuart DAVIES, anglophone discret
- Jean FIOL, "Jeannot" le 24 septembre à 90 ans, fier de ses origines catalanes et assidu de belote
- âgé de 80 ans, le 13 novembre, Jean-Claude PECHAUD, omniprésent dans l'entreprise familiale.

A LA UNE

PAUL MARIE CHAUMEL



Qui ne connaît pas Paul Marie **CHAUMEL**, dit « Paulo » à Monplaisant et dans les communes avoisinantes.

Bénévole à plus de 100%, il est un personnage clé pour notre commune.

Toujours de bonne humeur et souriant, micro à la main, il anime avec brio les manifestations de notre comité des fêtes et autres comme la cérémonie des vœux et les marchés gourmands

* * *

MAURICE TEYSSANDIER



Un grand merci à Maurice **TEYSSANDIER**, notre poète monplaisanais, pour sa très belle contribution à ce journal municipal 2020.

* * *

MICHEL RIBETTE

Michel **RIBETTE**, de retour dans son monplaisanais natal, s'est très largement investi dans la vie associative locale.

Lors des dernières « Rencontres Buissonnières », un film « Des Bêtes et des Sorcières » auquel il a très largement participé, a été projeté, suivi de 4 épisodes de 52 minutes sur la chaîne TV ARTE dont la suite nous est promise pour 2020.

* * *

NOTRE PATRIMOINE

BOS REDON

Le château de Bos Redon, en occitan Bos rédoun, qui veut dire Bois rond, est un bâtiment rectangulaire donnant sur une cour. On y pénètre par une porte du XVII^{ème} siècle à piédroits en chapiteau et- linteau horizontal.

On entre face à l'escalier en pierre jusqu'au premier palier, puis en bois. L'ouvrage large occupe un important espace car il est à rampe droite et à paliers.

Au rez-de-chaussée et à l'étage il donne accès à une vaste pièce de chaque côté. Les pièces au nord ont été flanquées, plus tardivement, d'une tour carrée qui ajoute une pièce à chaque étage. et devait être aménagée en pigeonnier au sommet pour constituer un remarquable observatoire sur la campagne environnante.

À l'étage une pièce possède une très belle cheminée Louis XIV en parfait état. Cette demeure dont une partie date du XV^{ème} a été plus tard agrémentée d'une charmille, d'une terrasse, dont les escaliers conduisent vers la pente d'un petit ravin. La famille de Bosredon tenait ce manoir au XVI^{ème} siècle puis il passa ensuite aux Verdon, aux Robert, aux Mespoulède et à la famille de Galabert.



CHATEAU DE VEZIAT¹



Véziac. Véziat, en occitan Bezya, doit provenir du patronyme personnel de Véziat ou Véziac. Guillem et Johan Véziat ou Johannes Véziac sont cités à propos de la châteltenie de Belvès en 1462. En 1602 Jeanne Véziat, fille de Gaston Véziat se marie avec Jean de Robert, fils du seigneur de François de **Bosredon**. C'était un mariage entre l'église et la noblesse réunissant ainsi deux grosses parties du territoire de Monplaisant. Au fil des siècles le château s'agrandit en forme de U. Son corps compte environ 18 pièces au XVII^{ème} siècle. Il se compose de plusieurs pièces pavées de pisé et de boiserie en mus, qui seront données à l'Eglise de Belvès, d'une cave voûtée, dite repère *ou repaire*, de 30 mètres de long, d'une grande cuisine avec un potager bâti en pierre qui servait de fourneau et d'une cheminée, d'un grand escalier en pierre blanche sculptée ; l'aile droite se compose d'une écurie, d'une maison de domestiques, d'un four bâti et d'une tour de gardiens.

Le 9 novembre 1865 sieur Jean Delpech et dame Marie Meyssonier vendent Véziat à sieur Jean Juge. La vigne était très présente sur le territoire. On parlait de cette maison de vaisseau... Sieur Jean Juge l'avait baptisée de bateau pour faire référence aux gabarres.

Quelques noms de familles nobles ayant habités Véziat : les Véziac , les Bosredon, les Robert, les Perponcher, les Salviac de Vielcastels, Sieur Jean Delpech et Dame Marie Mayssonier son épouse et les Juges Jean Celile .

¹ Une documentation plus complète est disponible auprès de l'association « les Amis du Château de Vésina »

LE RAUNEL ET MES SOUVENIRS *texte de Maurice TEYSSANDIER*

La mer qui recouvrait le Belvésois s'est retirée il y a 65 millions d'années, à la fin de l'ère secondaire. A l'ère tertiaire, des eaux torrentielles descendant du Massif Central ont creusé des vallées telle celle du Raunel, amenant avec elles des sédiments argileux et siliceux rouges qui recouvrent aujourd'hui les pentes de la Bessède.



Le Raunel prend sa source à Saint- Pardoux, au pied du petit pont de la route qui va au Bos de Bouret à 121 mètres d'altitude, et s'écoule jusqu'à la Nauze au lieu-dit Raunel à 67 mètres d'altitude. Les fortes pluies s'écoulaient en grognant d'où le nom de Raunel, qui veut dire en occitan « grogner ».

Il mesure 6,7 kms. Il est enjambé par six ponts. La carte de 1778 mentionne le Moulin de Raunel et celle de 1790 le Moulin du Moulinal. C'étaient deux moulins à farine.

Le Raunel est alimenté par plusieurs sources :

- ***au départ par une source sous un rocher à l'intérieur du lac de Monsieur Decoudier,***
- ***en aval par la fontaine de Roche,***
- ***il est également alimenté en hiver par la descente des eaux de Bessède venant du Bournat, et par celles provenant du Vallon des***

Escournats,

- **par une source à l'eau très froide, venant du coteau du Maine,**
- **par une autre source à proximité de la route d'Urval, venant du coteau de Fleurat, du côté sud de Monplaisant,**
- **et encore une source à l'intérieur des prés, à mi-chemin du chemin blanc et enfin par une dernière, la source de Renardie.**

Sa végétation comporte beaucoup d'aulnes, « Lou Vergnes », des peupliers italiens ou ordinaires, quelques noyers sauvages, des sureaux, des cornouillers, des prunelliers.

Dans son lit, on peut voir des joncs, du carex, de la prêle, du lys des marais, de la grande consoude qui, mise à fermenter, produit un engrais naturel très riche, sans oublier bien sûr, surtout à côté du pont à Renardie, l'éblouissante Reine des Prés qui fleurit fin août. Avec elle les rhumatismes n'ont qu'à bien se tenir.

A la même époque, s'épanouissent les fleurs splendides du salicaire, d'où l'on extrait la salicarine, médicament n°1 des diarrhées, les orchis incarnat, les astilbes. Puis pour corser le décor, sur la rive dans les prés, éclatent le jaune du lotier corniculé, de la matricaire camomille, de la renoncule et le bleu azur de la scabieuse, de la vipérine, du lin usuel. La nature est vraiment bien faite.

Donc, maintenant, je vais aborder mes souvenirs de ce petit ruisseau, mystérieux peut-être.

Il y a quatre lavoirs : le premier était au départ de la source, il fut remplacé par le lavoir actuel de « Grimaudou », le deuxième au bord de la départementale Belvès-Cadouin , le troisième en bordure de la route Belvès-Urval, le quatrième à la Renardie à côté de la route.

Le premier servait aux gens du Bournat, du Bos de Bouret et de Grimaudou , le second à ceux d'Escournats, de Roche, de Montet, du Bélinguier, le troisième servait aux gens du Bigounet, du Moulinal, de Branchat, de Monplaisant, le quatrième aux habitants de la Renardie, de Bontemps, du Calme et d'une partie de Monplaisant. Ces lavoirs furent créés en février 1851.

Le travail est pénible : il commence par le trempage du linge sale, puis la

lavandière le transporte en brouette au lavoir, le frappe avec le battoir et le tord plusieurs fois à genoux sur les pentes en pierre du lavoir.

C'était un lieu de rencontre pour les dames qui se racontaient les malheurs, les joies, ou les rencontres amoureuses.

Les dépeçages et les vendanges étaient aussi de bons rassemblements.

Mon deuxième souvenir, c'était la pêche dans le Raunel, les gardèches ou vairons, qui foisonnaient. Mon ami Marcel en attrapait beaucoup.

Mais la camaraderie régnait et on se les partageait, on était content, on les faisait voir à la Louisotte qui nous disait comment les cuisiner, avec de l'ail, du persil et du verjus de la treille. On appréciait aussi les écrevisses flambées à l'armagnac. Oui, cette Louisotte, c'était notre Madone.

C'étaient de sacrés moments.

Il ne faut pas oublier non plus le monde animal : les ragondins, les poules d'eau, le rat musqué, les chevreuils et les biches qui viennent s'y désaltérer.

Il y a aussi les oiseaux : palombes, corbeaux, pies, hérons, rouges-gorges, roitelets (Lou Reypétit).

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'où il y a de l'eau, il y a la vie. Alors, n'abandonnez pas ces petits ruisseaux, au contraire créez des retenues, créez des lacs pour préserver ce patrimoine qui, un jour, sera indispensable.

C'était il y a environ 70 ans, mais les souvenirs restent.



La reine des prés



Le salicaire

LE COIN DES ASSOCIATIONS

BIBLIOTHEQUE DE MONPLAISANT

La Bibliothèque de Monplaisant a acquis plusieurs livres cette année, dont les prix Goncourt et Renaudot, et a reçu de nombreux dons. Le choix est de plus en plus large.

Elle a accueilli au mois de mars, Estelle et Monique Audivert qui sont venues commenter le livre du Docteur Boissel « Flours de brugo ». Monique Audivert nous a lu quelques passages en Occitan.



Le Salon des Ecrivains qui a eu lieu le 20 octobre a accueilli 22 écrivains cette année, auteurs de romans, romans policiers, nouvelles, bandes dessinées, livres pour enfants. Un concours de dessins pour les enfants âgés de moins de 12 ans avait été organisé : 18 enfants y ont participé et ont reçu une récompense.



Merci à la municipalité de Monplaisant et aux bénévoles qui ont fait de cette journée une grande réussite et un très fort moment de convivialité.

INFORMATIONS PRATIQUES :

ADHESION : 10 euros par famille et par an.

HORAIRES : 1^{ier} et 3^{ième} lundi , mercredi de 15H à 17H ; mardi 14h à 17h.

L'Assemblée Générale se tiendra le mercredi 29 janvier 2020 à 16 heures dans la salle de la bibliothèque.

La Bibliothèque de Monplaisant vous présente ses meilleurs vœux pour 2020

LES AMIS DU MARDI

Les Amis du Mardi, de plus en plus nombreux, se retrouvent dans la salle de réunion de l'ancienne mairie.

C'est plus d'une trentaine de personnes qui, dans une ambiance très conviviale, se retrouvent autour de parties de cartes endiablées, devant le tapis vert des beloteurs, devant le plateau carré des joueurs de scrabble, avec la pause du goûter très attendue, tandis que les petites mains se concentrent sur des travaux de couture créatifs pour le marché de Noël.

Une opportunité pour rompre une éventuelle solitude, partager le traditionnel goûter et fêter les anniversaires.



Participation au marché de Noël à Siorac en Périgord

COMITE DES FETES

Le comité des fêtes a organisé ses nombreuses manifestations tout au long de l'année.

Repas de printemps du 16 mars et d'automne du 12 octobre

Toujours aussi prisés, une centaine de participants se retrouve entre amis ou en famille lors de ces soirées ou se mêlent des bavardages chaleureux et d'échanges humains dans une ambiance musicale. Bravo aux préposés à la cuisine et aux bénévoles assurant le service.

Manifestations sous une chaleur accablante

➤ Marche gourmande du 2 juin

La marche gourmande a rencontré un grand succès avec plus de 130 participants dont certains étaient accompagnés de leurs fidèles amis à quatre pattes.

Un parcours renouvelé permettant de découvrir de nouveaux paysages de notre commune et de profiter des zones d'ombre qui étaient les bienvenues.



Parcours ombragé apprécié

➤ **Fête du village du 23 juin**

L'occasion de s'amuser à travers divers stands de jeux pour adultes et enfants avec une mention spéciale pour le rampeau qui attire un public de tous âges de plus en plus nombreux

La température avait baissé de quelques degrés pour assister au feu d'artifice musical très apprécié par les nombreuses personnes présentes

L'originalité 2019 fut la renaissance de la croix florale champêtre de la Saint Jean, décoration élaborée par Irène Roques



Partie de pétanque sous la canicule



Le concours de lancer de bouses

➤ **Vide grenier du 18 août**

Une quarantaine d'exposants s'étaient installés pour proposer la bonne affaire aux nombreux visiteurs venus flâner et chiner tout au long de la journée, avec une restauration sur place.



De nombreux exposants

CALENDRIER 2020

28 mars repas du printemps	7 juin marche gourmande
27 et 28 juin fête votive	16 août vide grenier
10 octobre repas d'automne	

Pour info : Le comité des fêtes possède du matériel que vous pouvez réserver

Contactez le président CHIES Séverin 05.53.31.66.26

Le mot du Président ,

Merci à vous, habitants de Monplaisant, de votre présence et à tous les visiteurs venus de près ou de loin

Merci à la municipalité pour le prêt de la salle, du terrain et pour sa participation financière pour le feu d'artifice.

Merci aussi à toutes les personnes qui nous apportent leur aide précieuse.

La venue de nouveaux membres sera très appréciée par toute l'équipe qui se réunira, pour son assemblée générale, en janvier prochain

**. MEILLEURS VOEUX POUR CETTE NOUVELLE
ANNEE 2020**

ANACR 1

ANACR2

POEME MAURICE



IMPRIME PAR NOS SOINS NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE